



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 11 janvier 2023
(OR. en)

5040/1/23
REV 1

ECOFIN 9
UEM 8
SOC 3
EMPL 2
COMPET 7
ENV 2
EDUC 1
RECH 2
ENER 2
JAI 5
GENDER 1
ANTIDISCRIM 1
JEUN 1
SAN 6

NOTE

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	délégations
Objet:	Examen annuel 2023 de la croissance durable – Projet de conclusions du Conseil

Les délégations trouveront ci-joint le projet de conclusions du Conseil sur l'examen annuel 2023 de la croissance durable, élaboré par le Comité économique et financier les 10 et 11 janvier 2023.

EXAMEN ANNUEL 2023 DE LA CROISSANCE DURABLE

– Projet de conclusions du Conseil Ecofin –

Le Conseil (Ecofin):

1. PREND ACTE du fait que l'économie de l'UE a poursuivi sa forte reprise après la pandémie en 2022, grâce aux mesures stratégiques rapidement prises au niveau national et au niveau de l'UE, mais que l'économie et la société de l'UE sont confrontées à de multiples défis économiques, sociaux et géopolitiques découlant de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine; RECONNAÎT que le niveau historiquement élevé des prix de l'énergie, les taux d'inflation élevés, les pénuries d'approvisionnement, l'augmentation des niveaux d'endettement et l'augmentation des coûts d'emprunt affectent fortement de nombreux ménages et entreprises de l'UE, ce qui nécessite la prise rapide de mesures stratégiques ciblées et coordonnées au niveau de l'UE et au niveau national;
2. SOUSCRIT largement aux priorités économiques définies dans l'examen annuel 2023 de la croissance durable; NOTE que les quatre dimensions de la durabilité compétitive – durabilité environnementale, productivité, équité et stabilité macroéconomique – continuent d'orienter la coordination des politiques économiques, budgétaires et de l'emploi de l'UE; RECONNAÎT qu'il est nécessaire de préserver la stabilité économique, budgétaire et financière et de remédier aux déséquilibres macroéconomiques; SOULIGNE que les mesures stratégiques devraient soutenir une croissance équitable, inclusive, résiliente et durable; les mesures devraient également contribuer à accélérer les transitions écologique et numérique et à renforcer la sécurité énergétique, conformément aux objectifs climatiques et environnementaux de l'UE à moyen et à long terme; APPELLE de ses vœux la mise en place de chaînes d'approvisionnement solides et durables pour garantir la sécurité d'approvisionnement de l'UE et la compétitivité mondiale;

3. SOULIGNE le rôle crucial qui est celui de la coordination étroite de la réponse stratégique pour faire face aux conséquences économiques et financières de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine; RAPPELLE que les efforts coordonnés de l'UE pour faire face aux effets de la pandémie de COVID-19 ont jeté les bases d'une reprise forte en 2021 et au premier semestre de 2022; DEMANDE que soient mis en œuvre intégralement et effectivement des plans pour la reprise et la résilience des États membres jusqu'en 2026, ainsi que les recommandations spécifiques par pays dans le cadre du Semestre européen, qui devraient garantir la poursuite des investissements et soutenir les réformes majeures dans les États membres; ENCOURAGE l'utilisation efficace de REPowerEU comme l'un des outils permettant d'accroître la résilience des systèmes énergétiques de l'UE et de lutter contre la précarité énergétique au moyen d'investissements et de réformes, en soutenant également les objectifs du pacte vert pour l'Europe;
4. CONVIENT qu'il est essentiel de garantir la stabilité macrofinancière et de maintenir le flux de crédit dans l'économie pour assurer la résilience dans des circonstances économiques difficiles; SE FÉLICITE des mesures stratégiques prises au cours des dernières années, qui se sont traduites par le déclin des prêts non performants et par des banques plus résilientes; néanmoins, SOULIGNE qu'il est nécessaire que les banques maintiennent des politiques de provisionnement prudentes et des coussins de fonds propres compatibles avec l'évolution des risques et qu'il importe de continuer à réduire les prêts non performants hérités du passé tout en empêchant l'accumulation de nouveaux actifs toxiques; RECONNAÎT que les risques pour la stabilité financière peuvent provenir de diverses sources, notamment du durcissement des conditions de financement, de cyberincidents de grande ampleur et d'une forte baisse des prix des actifs; SOULIGNE la nécessité pour les banques et les établissements financiers non bancaires de se préparer à des scénarios de risque extrême et de surveiller les vulnérabilités dans le secteur immobilier; PREND ACTE du fait que l'approfondissement de l'union des marchés des capitaux et les progrès réalisés sur l'union bancaire renforceraient les canaux de financement de l'économie, encourageraient la contribution du secteur privé aux besoins considérables d'investissements et amélioreraient la résilience économique et sociale;

5. CONVIENT de s'abstenir de toute relance budgétaire visant à soutenir de manière généralisée la demande globale en 2023, ce qui facilitera également la mission de la politique monétaire consistant à réduire l'inflation et à maintenir un bon ancrage des anticipations d'inflation; SOULIGNE que les mesures budgétaires visant à remédier à l'impact des prix élevés de l'énergie devraient être temporaires et mieux ciblées sur les ménages et les entreprises vulnérables, tout en étant financièrement abordables et en incitant à réduire la consommation d'énergie; APPELLE DE SES VŒUX une approche commune des mesures temporaires et des réflexions sur les moyens appropriés de supprimer progressivement le soutien; ENVISAGE de remplacer les mesures généralisées portant sur les prix par un modèle de tarification de l'énergie à deux niveaux présentant un bon rapport coût-efficacité et bien calibré permettant d'encourager les économies d'énergie, ou par d'autres systèmes devant permettre d'atteindre des objectifs similaires, en tenant compte des caractéristiques nationales; PREND ACTE des discussions en cours sur une réforme de l'organisation du marché de l'électricité; SOULIGNE la nécessité de préserver des conditions de concurrence équitables et l'intégrité du marché unique, dans le respect des règles en matière d'aides d'État et du cadre temporaire de crise pour les aides d'État; ESTIME que la politique budgétaire doit rester souple et susceptible de s'adapter à l'évolution rapide de la situation si nécessaire; CONVIENT que la politique budgétaire devrait préserver la soutenabilité de la dette et accroître le potentiel de croissance de manière durable et inclusive, en tenant également compte des besoins accrus en investissements publics et privés pour les transitions écologique et numérique, y compris la sécurité énergétique;
6. PREND NOTE de l'intention de la Commission de désactiver la clause dérogatoire générale du pacte de stabilité et de croissance à partir de 2024, ainsi que de l'intention de la Commission de fournir des orientations pour la politique budgétaire en 2024 au cours du premier trimestre de 2023;
7. ACCUEILLE FAVORABLEMENT la publication de la communication de la Commission du 9 novembre 2022 sur les orientations pour une réforme du cadre de gouvernance économique de l'UE, y compris le pacte de stabilité et de croissance et la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques; SE FÉLICITE des réflexions en cours sur la manière de rendre la gouvernance économique de l'UE plus efficace; SOULIGNE l'importance d'un cadre budgétaire fondé sur des règles et le fait que, pour renforcer la coordination des politiques économiques, il faut avant tout réaliser des progrès rapides en ce qui concerne le réexamen de la gouvernance économique; PREND ACTE que la Commission en appelle à parvenir à un consensus sur la réforme du cadre de gouvernance économique avant la planification budgétaire pour 2024;

8. NOTE que, en 2023, le Semestre européen et la mise en œuvre des plans pour la reprise et la résilience continueront d'encadrer la coordination des politiques de l'UE; SE RÉJOUIT que la Commission ait l'intention de fournir une vue d'ensemble globale des défis économiques et sociaux dans chaque État membre, y compris un suivi étroit des risques émergents; SOULIGNE qu'il importe de poursuivre la mise en œuvre de la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques pour remédier aux déséquilibres macroéconomiques et SE FÉLICITE des réflexions en cours au niveau des pays, de la zone euro et de l'UE; DEMANDE que le Semestre européen reste principalement axé sur les politiques économiques, budgétaires et de l'emploi, y compris celles qui sont pertinentes pour les transitions écologique et numérique, et que l'on évite les doubles emplois et les chevauchements entre les différents axes de travail de surveillance, tout en assurant la complémentarité.
-